

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMPOSANTE DU 5 DECEMBRE 2016</p>
--

Présents

Françoise ANCEAUX
Franck BARBIER
Frédéric CADIOU
Ghislaine DENISSELLE
Sylvie DIVERCHY
Noémie FAUCOURT
Nils GUEGUEN
Philippe JOSPIN
Guillaume RICHARD
Emilie SIMONEAU
Anthony BLANGY, représentant STAPS VA

Excusés :

Séverine LEMIZE–Pouvoir à Nils GUGUEN

En préambule, J GRAINDORGE présente la licence professionnelle SPORTICES dont l'examen des tarifs est prévu au vote ce jour.

Il s'agit d'une licence en blended learning d'une durée de 440 heures de cours.

Il présente, aux membres du conseil, le logo ainsi que des vidéos de présentation. Pour cette formation en formation continue exclusivement, la cible principale est composée surtout d'étudiants en contrat de professionnalisation.

F BARBIER demande si le suivi de la formation est prévu dans le coût proposé.

J GRAINDORGE explique qu'il est très difficile d'évaluer le temps pour le suivi et que le coût réel de la formation est sans doute supérieur au tarif payé par les étudiants.

G DENISSELLE évoque le problème de la prise en charge de l'administration de cette licence avec le personnel administratif actuel qui est trop peu nombreux.

J GRAINDORGE évoque la possible réduction de tarif pour une structure qui présenterait plusieurs stagiaires.

F BARBIER répond que ce n'est pas possible.

1° Approbation du compte rendu du conseil du 26/09/2016

Il n'y a pas de remarques des conseillers.

*Vote pour le compte rendu du 26/09/2016 :
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

2° Informations générales

P JOSPIN revient sur un problème d'application du Règlement du Contrôle des Connaissances dans le cas particulier des Sportifs de haut Niveau qui ne peuvent participer aux pratiques.

E SIMONEAU précise les dates des prochaines réunions :

- Jury 1^{er} semestre : jeudi 19/01/2017 à 9h
- Conseil d'Enseignement : vendredi 20/01/2017 à 9h
- Conseil FSMS : mars 2017 (présentation compte financier)
- Elections Direction FSMS : vendredi 9/06/2017 - 17h
- Jury 2nd semestre : jeudi 29/06/2017 à 9h
- Conseil d'Enseignement : jeudi 29/06/2017 à 14h
- Conseil FSMS : vendredi 30/06/2017 à 14h

En ce qui concerne les mouvements de personnels, elle évoque le départ de Marie-Anne CZIRKOS pour la Direction des Affaires Financières (DAF) à la mi-octobre 2016. Elle est remplacée temporairement par Maud POULAIN. Un processus de recrutement est en cours pour pourvoir le poste début 2017.

La FSMS a procédé au recrutement de Christelle PONCHE sur un poste d'infographiste d'octobre 2016 à mars 2017.

Les effectifs atteignent finalement 1 023 étudiants pour l'année 2016-2017.

Enfin E SIMONEAU fait un point sur la restructuration prévue de l'UVHC.

Des évaluations de l'UVHC ont été réalisées par :

- l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) qui préconise une réduction du nombre de composantes afin de gagner en lisibilité, visibilité, efficacité, agilité et efficience dans les domaines de la formation, de la recherche, des finances, des RH...
- l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche) et la cour des comptes. Les évaluations ont plutôt été négatives, il y a donc besoin d'une vraie « **rupture** ».

Les pistes envisagées sont les suivantes :

- Pôle Sciences et Technologies (autour d'un INSA)
- Pôle Humanités
- + Intersection innovante – Métiers de demain...

Il y a eu la mise en place d'un site web « Projet d'Établissement » (intranet + Internet) ainsi que des groupes de travail auxquels E SIMONEAU, F BARBIER et Anthony BLANGY participent.

L'échéance finale de la mise en place de la nouvelle structure est septembre 2020.

3° Budget 2017

G DENISSELLE présente le budget pour l'année 2017.

Lors du dialogue budgétaire la dotation demandée a été de 401 565 € et la contribution obtenue de 335 000 € dont 30 000 € de prélèvement sur les réserves de l'UVHC, soit 305 000 € de dotation.

Les ressources propres sont prévues à hauteur de 127 762 € (+275 % par rapport à l'année 2016) pour un budget total de 462 762 € (+ 31 % par rapport à 2016).

En conclusion :

- ↗ 15 % des étudiants entre 2015 et 2016
- ↗ 5,18 % de la contribution
- ↗ 31 % du budget total.

Elle présente ensuite le détail des recettes en précisant que le prélèvement de 30 000€ sur les réserves n'apparaît pas dans les recettes. En ce qui concerne les dépenses, 41 390€ sont prévus en investissement, 83 909€ en fonctionnement et 337 463€ en dépenses de personnel.

Vote pour l'adoption du budget 2017 :

Vote à l'unanimité

4° Tarifs formation continue

Les tarifs suivants sont proposés :

- Master IEAP - Parcours 3MH :

Master 1^{ère} année 3 837 € / an

Master 2^{ème} année 3 337 € / an

- Licence Professionnelle SPORTICES :

Elle comporte 660 heures : 440 h de cours + 220 h en situation.

Les présences pour heures de cours sont comprises entre 40% et 60%. Ex : module de 46 h → entre 18 h et 28 h de présence.

*Tarification sur Financement Personnel : 3 520 € (440 h x 8 €) + 189,10 € (droits ministériels)
(base de calcul sur le master 3MH : 3 337 € pour 420 h, soit < 8 € de l'heure...)

*Tarification Contrat de Professionnalisation : 4 026 € (440 h x 9,15 €)

*Tarification FONGECIF : 7 680 € (440 h x 17,45 €)

F BARBIER fait remarquer que les coûts complets sont inférieurs aux coûts réels.

G DENISSELLE fait part de la difficulté d'obtenir des outils pour réaliser des calculs de coût au sein de l'UVHC.

Vote pour la tarification des masters IEAP 3MH et Licence professionnelle en formation continue :

Vote à l'unanimité

5° Conventions

Convention pour le Parcours Excellence - Collège Chasse Royale – Valenciennes. Il s'agit d'un lien Bac-4/Bac+3.

F BARBIER précise qu'il faudra faire remonter cette convention à Mme CALLENS.

EPAF : Éducation Plein Air Finances, organisme de colonies de vacances pour enfants du Ministère des Finances. Il s'agit de favoriser la diffusion d'offres d'emploi de cet organisme à destination des étudiants de la FSMS.

Vote pour la signature des conventions :

Vote à l'unanimité

6° Subventions aux associations étudiantes

E SIMONEAU indique que 3 000 € ont été inscrits au budget 2017. Le Conseil de la FSMS doit statuer sur la répartition de ces fonds.

A BLANGY présente le bilan prévisionnel des activités de l'association STAPS VA.

En ce qui concerne le voyage au ski, F BARBIER insiste sur le fait que la subvention payée par la FSMS ne doit pas servir à financer les éventuels déficits de ce voyage.

Il est rappelé que l'an dernier, en plus de la subvention obtenue, la FSMS a pris en charge des Travaux du local STAPS VA à hauteur de 1 656 €.

E SIMONEAU propose de mettre au vote une subvention de 1 500€ pour l'association STAPS VA.

Vote pour l'attribution d'une subvention de 1500€ :

Vote à l'unanimité

7° Questions diverses

G RICHARD demande si le projet d'une salle active est lancé et s'il va y avoir un amphi connecté.

La séance est levée à 19h30.